

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU

Bureau du **2 juin 2014**

Décision n° **B-2014-0107**

commune (s) : Vénissieux

objet : Déclassement de 2 parties du domaine public communautaire situées rue de la Démocratie et rue Alfred Dreyfus - Cession à Bouygues Immobilier ou toute autre société se substituant de parcelles de terrain à détacher des parcelles cadastrées E 944, E 1330 et E 2442 ainsi que des droits indivis de la parcelle cadastrée E 769, situées 6, rue Alfred Dreyfus

service : Direction de la voirie

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Colin

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : vendredi 23 mai 2014

Secrétaire élu : Madame Murielle Laurent

Compte-rendu affiché le : mardi 3 juin 2014

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mmes Guillemot, Picot, MM. Le Faou, Philip, Mme Geoffroy, M. Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Brachet, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Laurent, M. Llung, Mmes Vessiller, Cardona, MM. Vesco, Vincent, Rousseau, Desbos.

Absents excusés : MM. Abadie (pouvoir à M. Colin), Galliano.

Absents non excusés : M. Rivalta.

Bureau du 2 juin 2014**Décision n° B-2014-0107**

commune (s) : Vénissieux

objet : **Déclassement de 2 parties du domaine public communautaire situées rue de la Démocratie et rue Alfred Dreyfus - Cession à Bouygues Immobilier ou toute autre société se substituant de parcelles de terrain à détacher des parcelles cadastrées E 944, E 1330 et E 2442 ainsi que des droits indivis de la parcelle cadastrée E 769, situées 6, rue Alfred Dreyus**

service : Direction de la voirie

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 19 mai 2014, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil de communauté, par sa délibération n° 2014-0006 du 23 avril 2014, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon les articles 1.9 et 1.1.

La Communauté urbaine de Lyon a acquis, par actes respectivement des 5 octobre 1982, 23 avril 1979 et 18 février 1993, les biens ci-dessous désignés, situés 6, rue Alfred Dreyfus et rue de la Démocratie à Vénissieux :

- une parcelle de terrain nu de 695 mètres carrés cadastrée E 1330,
- un immeuble édifié sur une parcelle de terrain de 2 077 mètres carrés cadastrée E 2442,
- des droits indivis de la parcelle numérotée 769 de la même section,
- une parcelle de terrain nu de 7 650 mètres carrés cadastrée E 944.

La société Bouygues Immobilier ou toute autre société se substituant, se propose d'acquérir une partie des biens ci-dessus désignés, soit 5 parcelles de terrain nu d'environ 608 mètres carrés, à savoir :

- 64 mètres carrés à détacher de la parcelle cadastrée E 769,
- 296 mètres carrés à détacher de la parcelle cadastrée E 1330,
- 225 mètres carrés à détacher de la parcelle cadastrée E 2442,
- 14 mètres carrés environ à détacher de la parcelle cadastrée E 944, à l'angle de la rue Dreyfus et de la rue de la Démocratie,
- 9 mètres carrés environ à détacher de la parcelle cadastrée E 944, rue de la Démocratie.

Etant précisé que cette acquisition s'inscrit dans le cadre d'un remembrement foncier et dans la perspective d'une opération de construction neuve de logements en accession libre.

Les 2 emprises d'une surface respective de 14 et 9 mètres carrés environ, situées à l'angle de la rue Dreyfus et de la rue de la Démocratie, d'une part, et rue de la Démocratie, d'autre part, font aujourd'hui partie du domaine public de voirie communautaire.

Préalablement, à leur acquisition par la société Bouygues Immobilier, il convient de procéder à leur déclassement.

L'ensemble des services communautaires consultés est favorable à ce déclassement.

L'enquête technique réalisée a fait apparaître la présence de 3 réseaux sous ou à proximité immédiate des emprises à déclasser (ERDF, GRDF et le réseau d'éclairage public). Leur dévoiement éventuel est à la charge exclusive de Bouygues Immobilier.

Ce déclassement ne remettant pas en cause les conditions de desserte et de circulation assurées par les rues de la Démocratie et Alfred Dreyfus, la présente opération a été dispensée d'enquête publique, conformément à l'article L 141-3 du code de la voirie routière.

Aux termes du compromis, la Communauté urbaine céderait à la société Bouygues Immobilier ou toute autre société se substituant, au prix de 395,26 € le mètre carré de surface de plancher d'environ 1 012 mètres carrés, soit pour la parcelle cadastrée :

- E 1330 (578 mètres carrés) pour un montant de 228 460,28 € HT, auquel se rajoute le montant de la TVA sur marge (20 %), qui s'élève à 44 969,82 €, soit un total de 273 430,10 € TTC,

- E 2442 (309 mètres carrés) pour un montant de 122 135,34 € HT, auquel se rajoute le montant de la TVA (20 %), qui s'élève à 24 427,07 €, soit un total de 146 562,41 € TTC,

- E 769 (125 mètres carrés) pour un montant de 49 407,50 € HT, auquel se rajoute le montant de la TVA sur marge (20 %), qui s'élève à 8 386,20 €, soit un total de 57 793,70 € TTC.

Le montant global de cette cession est donc estimé à 400 003,12 € HT, auquel se rajoute les montants des TVA, qui s'élèvent à 77 783,09 €, soit un montant total de 477 786,21 € TTC.

Etant précisé que seront également cédés 23 mètres carrés, à détacher du domaine public de voirie communautaire, dont l'emprise a été incluse dans la surface de plancher totale du projet ;

Vu ledit dossier ;

Vu les termes de l'avis de France domaine du 18 décembre 2013 et du 24 avril 2014, figurant en pièce jointe ;

DECIDE

1° - Prononce, après constatation de la désaffectation, le déclassement de 2 parties du domaine public communautaire situées, d'une part, à l'angle de la rue Dreyfus et de la rue de la Démocratie, et, d'autre part, rue de la Démocratie à Vénissieux, pour une surface respective de 14 mètres carrés environ et de 9 mètres carrés environ.

2° - Approuve la cession, à la société Bouygues Immobilier ou toute autre société se substituant, de parcelles de terrain d'environ 608 mètres carrés, à détacher des parcelles cadastrées E 944, E 1330 et E 2442 ainsi que des droits indivis de la parcelle cadastrée E 769, pour un montant d'environ 400 003,12 € HT, auquel s'ajoute les montants de la TVA, qui s'élèvent à 77 783,09 €, soit un montant total de 477 786,21 € TTC, situées 6, rue Alfred Dreyfus et rue de la Démocratie à Vénissieux, dans le cadre d'une opération de construction de logements neufs en accession libre.

3° - Autorise monsieur le Président à accomplir toutes démarches et signer tous documents nécessaires à la régularisation de cette cession.

4° - La recette correspondant à la valeur de la sortie du bien sera imputée sur l'autorisation de programme globale P07 - Réserves foncières et outils de l'action foncière, individualisée sur l'opération n° OP07O1758, le 14 janvier 2013 pour un montant de 14 235 000 € en dépenses.

5° - La cession patrimoniale sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2014 - et donnera lieu aux écritures suivantes :

- produit de la cession : 477 786,21 € en recettes - compte 775 - fonction 824,

- sortie du bien du patrimoine communautaire : 37 372,18 € en dépenses - compte 675 - fonction 01 - et en recettes - compte 2111 - fonction 01.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 3 juin 2014.